

LES CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ

France Assos Santé Occitanie



LES CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ

LE DÉCRET N°2016-1024 DU 26 JUILLET 2016 RELATIF AUX TERRITOIRES DE DÉMOCRATIE SANITAIRE, AUX ZONES DES SCHÉMAS RÉGIONAUX DE SANTÉ ET AUX CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ DÉTERMINE LES RÈGLES DE COMPOSITION ET DE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ.

Par décision du 08 novembre 2016, la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie a fixé la délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région en retenant l'échelle départementale.

Dans chacun des 13 territoires ainsi défini, l'ARS a procédé à l'installation d'un conseil territorial de santé.

Cette instance de démocratie sanitaire a pour objet de veiller à conserver la spécificité des dispositifs et des démarches locales de santé fondées sur la participation des habitants, elle participe à la réalisation du diagnostic territorial partagé et contribue à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Projet régional de santé.



LES MISSIONS DU CTS

- **IL VEILLE** à conserver la spécificité des dispositifs et des démarches locales de santé fondées sur la participation des habitants.
- **IL CONTRIBUE** à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du Projet Régional de Santé, en particulier sur les dispositions concernant l'organisation des parcours de santé.
- **IL PARTICIPE** à la réalisation du diagnostic territorial partagé en prenant en compte l'expression des acteurs du système de santé et notamment celle des usagers.
- **IL FORMULE** des propositions au DGARS d'amélioration de la réponse aux besoins de la population sur le territoire, notamment sur l'organisation des parcours de santé.
- **IL ÉMET** un avis sur le diagnostic partagé et sur le projet territorial de santé mentale avant qu'il ne soit arrêté par le DGARS.
- **IL EST ASSOCIÉ** à la mise en œuvre du pacte territoire santé qui vise à lutter contre les déserts médicaux.
- **IL EST INFORMÉ** de la création de plateformes territoriales d'appui à la coordination des parcours de santé complexes (PTA) ainsi que de la signature des contrats territoriaux et locaux de santé. Il contribue à leur suivi en lien avec l'URPS.



THEMATIQUES ABORDÉES EN CTS

ACTIONS POSSIBLES RECHERCHÉES EN CTS

| | |
|--|---|
| L'ACCÈS AUX SOINS POUR LES PLUS PRÉCAIRES | l'accès aux soins et aux droits des plus démunis à travers le développement de partenariats : promotion de la médiation santé, et prévention de la précarisation dans le domaine de la santé par la création de réseaux d'informations et de vigilance. |
| LA PRISE EN COMPTE DES INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ | Réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé |
| LES SOINS DE PROXIMITÉ | Les besoins en implantation pour l'exercice des soins de premier recours La permanence des soins La démographie des professionnels de santé |
| LES SOINS HOSPITALIERS | Les besoins en implantation pour l'exercice des soins de second recours |
| LA SANTÉ MENTALE | L'accompagnement de la souffrance psychosociale et de la réhabilitation psychosociale ainsi que la facilitation de la demande d'aide psychologique dans le domaine de la santé mentale |
| LA COORDINATION VILLE/ HÔPITAL L'INTÉGRATION DES ACTEURS SOCIAUX POUR UNE PRISE EN CHARGE GLOBALE | Le développement des parcours des personnes âgées et des personnes en situation de handicap |
| LE SECTEUR MÉDICO SOCIAL | Les besoins en implantations pour les structures médico sociales Le développement des parcours des personnes âgées et des personnes en situation de handicap |
| LA PRÉVENTION LA PROMOTION DE LA SANTÉ | Faciliter l'accès aux équipements et en accompagnant les personnes vers l'activité physique, dans une approche préventive |
| LA PRÉVENTION DES ADDICTIONS | Prévenir des conduites à risques en termes de consommation de produits psychoactifs, d'addictions et de santé sexuelle |
| SANTÉ ENVIRONNEMENT SANTÉ ET ÉDUCATION DE LA JEUNESSE | Aménager un environnement et un cadre de vie favorables à la santé Faire adopter des démarches locales et participatives Veiller à des projets éducatifs sur la prévention et une approche globale de la santé |



LA COMPOSITION DES CTS

CE CONSEIL TERRITORIAL EST COMPOSÉ DE 50 MEMBRES MAXIMUM, RÉPARTIS EN 5 COLLÈGES.

L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ RÉALISE LES ARRÊTÉS DE COMPOSITION. SES MEMBRES SONT DÉSIGNÉS POUR UN MANDAT D'UNE DURÉE DE CINQ ANS, RENOVELABLE UNE FOIS.

- **Le collège n° 1** représentant les professionnels et offreurs des services de santé,
- **Le collège n°2** représentant les usagers et associations d'usagers,
- **Le collège n°3** représentant les collectivités territoriales ou les regroupements,
- **Le collège n°4** représentant les représentants de l'Etat et les organismes de sécurité sociale,
- **Le collège n°5** représentant les personnalités qualifiées.



EN SAVOIR +

SITE AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ OCCITANIE

- [Les conseils territoriaux de santé](#)
- [Le Projet Régional de Santé Occitanie](#)

DÉCRET ET ARRÊTÉ RELATIFS AU CTS

- [Arrêté de délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région Occitanie](#)
- [Décret no 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé](#)

QUELQUES SOURCES POUR DES DONNÉES EN SANTÉ EN RÉGION

- [Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité et Observatoire Régional de la Santé](#)
- [Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et statistiques](#)

